

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le:

> 18 NOV. 2016 25 71

Monsieur Mars Di Bartolomeo Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 18 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Économie au sujet de l'étude Rifkin.

Jeremy Rifkin, futurologue américain, projette qu'en 2050, l'ensemble du parc automobile luxembourgeois soit à émission zéro. Pour y arriver, plus aucun véhicule autre qu'électrique ne devrait pouvoir être immatriculé au Luxembourg à partir de 2025.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre considère-t-il ce scénario comme étant réaliste, sachant que le Luxembourg n'a que très peu d'influence sur les constructeurs automobiles?
- Monsieur le Ministre dispose-t-il d'une étude d'impact sur le secteur des distributeurs automobiles luxembourgeois d'une telle décision ?
- Ne plus permettre l'immatriculation de véhicules autres qu'électriques n'est-il pas contraire au principe de la libre circulation des marchandises voire à la liberté de commerce ?
- Comment empêcher par ailleurs des véhicules non électriques immatriculés à l'étranger d'entrer sur le territoire luxembourgeois? Si tel n'est pas possible, l'interdiction d'immatriculation de véhicules autres qu'électriques au Luxembourg ne revient-elle pas à discriminer, directement, sinon indirectement les résidents du Luxembourg?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar Député

Gilles Roth Député



Le Ministre

Luxembourg, le 20 décembre 2016

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le:

2 1 DEC. 2016

Le Ministre de l'Économie à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf.: Co/QP2571-01/JM-dm

Objet: Question parlementaire N° 2571 du 18 novembre 2016 de Messieurs les Députés

Laurent Mosar et Gilles Roth

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

En réponse à la question parlementaire des députés Laurent Mosar et Gilles Roth concernant l'étude Rifkin et la projection de l'ensemble du parc automobile luxembourgeois à émission zéro en 2050, je puis vous communiquer les informations ci-après:

Le processus qui a mené à l'élaboration de l'étude stratégique constituait un vrai travail transversal réalisé à travers une approche « Bottom-up » impliquant plus de 300 acteurs socio-économiques et fut pour tous les acteurs un exercice essentiel de prise de conscience des effets d'ensemble sur l'économie et la société. À travers une telle approche constructive et participative, l'étude stratégique a permis d'identifier des opportunités, des priorités et des défis ainsi que des aspects opérationnels accompagnant la transition vers une économie plus durable et interconnectée. Ainsi, l'objectif principal de l'étude n'a pas été d'établir un plan d'actions défini mais de constituer un premier pas vers des recommandations concrètes à court, moyen et long terme afin de développer un économie plus durable pour le pays. Dans cet ordre d'idées, le Conseil de gouvernement a retenu de considérer les conclusions de l'étude comme orientations générales pour le développement futur du pays.

La projection de l'ensemble du parc automobile luxembourgeois à 100% électrique est une des recommandations à long terme préconisée par le groupe de travail afin d'assurer un changement vers une mobilité propre. En outre, l'étude stratégique préconise de nouvelles mesures pour soutenir un développement qui vise à ce que tous les véhicules particuliers neufs et les nouveaux équipements de transport public soient électriques à partir de l'année 2025.

Bien entendu, il ne peut être question de vouloir interdire unilatéralement toute immatriculation autre que de voitures électriques sans tenir compte des prémisses du marché intérieur communautaire, comme le suggèrent déjà les propos des honorables députés dans leur question. De même, il n'est pas possible d'empêcher l'entrée sur le territoire luxembourgeois de véhicules non électriques. De telles mesures prises par un seul Etat membre ne sont en effet pas réalisables dans le cadre du marché intérieur.

Cependant, il s'agit d'accompagner une tendance qui est d'ores et déjà amorcée. C'est ainsi que la mesure retenue dans l'étude vise particulièrement à promouvoir la mobilité électrique au cours des années à venir. En effet, une augmentation de l'efficacité énergétique dans le secteur du transport nécessitera des changements en profondeur des modes de transport actuels. L'électromobilité constitue aujourd'hui une des formes les plus prometteuses des différentes technologies de propulsion alternatives avec un potentiel de diffusion considérable.

Dans le cadre du suivi de l'étude stratégique, les propositions autour de l'électromobilité seront concrétisés au sein des plateformes « Smart Energy Luxembourg » et « Mobilité durable » qui garantiront le suivi du volet « mobilité » de l'étude stratégique sur la Troisième Révolution Industrielle.

Les discussions au sein des plateformes tiendront compte des mesures déjà prises par le gouvernement en matière d'électromobilité qui incluent notamment l'abattement fiscal pour les transports durables, la réévaluation de l'avantage en nature forfaitaire pour les voitures de fonction ainsi que la mise en place de 800 bornes de recharge qui seront installés à l'horizon 2020 pour les voitures propulsées par un moteur électrique ainsi que pour les voitures électriques hybrides chargeables.